

Date de publication : 14 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240227-DE240201GES0211-AI
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-02-11

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

(dont 3 pouvoirs)

Objet : Demande de subvention DSIL 2024 - Apaiser et connecter le Coeur de Bourg

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1er février, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEL Pauline

Absents excusés :

FLAMENT Julien, pouvoir donné à WITHERS Patrick

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

Absents :

LAPLACE Sébastien

ROY Jean Sébastien

Le Maire de Saint Symphorien sur Coise,

Vu la circulaire n°E-2023-16 de la Préfecture du Rhône - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)- exercice 2024

Considérant que pour être éligibles à la DSIL, les demandes de subvention devront s'inscrire dans les thématique suivantes :

- 1. développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables ;*
- 2. mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;*

Date de publication : 14 mars 2024

3. développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4. développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5. création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6. réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Considérant qu'en complément des thématiques ci-dessus, les projets visant le développement des territoires ruraux et des petites et moyennes villes, inscrits dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'Etat (Cper, Crte, action coeur de ville, Petites Villes de Demain...) sont éligible à la DSIL s'ils sont notamment destinés à :

- Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population
- **Développer l'attractivité du territoire**
- **Stimuler l'activité des bourgs-centres**
- Développer le numérique et la téléphonie mobile
- **Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale**

L'objet de l'opération :

Fort du constat dressé dans le cadre de l'élaboration de son plan guide en 2022, la commune a le projet d'engager une première phase d'aménagements visant à rétablir une harmonie pour stimuler l'activité de son coeur de bourg et participer au développement de l'attractivité du territoire et renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Apaiser le centre-bourg en hiérarchisant la place de la voiture en centre-bourg

La commune a pour objectif de régler la question de la voiture et du stationnement en centre-bourg en vue d'une transformation des usages de l'espace public.

De nombreux flux congestionnent au quotidien les deux grandes longitudinales formées par la Place des Terreaux et la Place du Marché. Les «traverses» ou rues transversales qui traversent le coeur de bourg sont elles aussi très empruntées par les usages voiture, au détriment parfois de la sécurité piétonne.

La stratégie vise à pacifier et décongestionner le flux voiture dans le centre, tout en maintenant la visibilité pour les commerces. Un nouveau schéma de circulation à long terme permettra de désengorger l'omniprésence de la voiture, de hiérarchiser les flux d'accès et de passage, et ainsi de réévaluer la présence du piéton dans le centre-bourg.

Connecter le coeur de bourg

L'objectif est d'assurer une homogénéité dans le parcours doux et véhiculé du centre-bourg déjà rendu opérationnel par la mise en place de la signalétique. La richesse du maillage existant est à conforter pour permettre de reconnecter les équipements et services depuis le centre vers la périphérie. L'objectif est de réintroduire l'idée d'une déambulation piétonne qui donne à voir de la vitalité dans le centre-bourg.



Favoriser le partage de l'espace public en centre-bourg

L'étude propose la restructuration d'un maillage d'espaces publics en vue d'une réintroduction de nouveaux usages, capables d'encourager la réappropriation de l'espace public par les habitants, et ainsi d'inciter de nouvelles populations arrivantes à habiter le coeur de bourg.

Des opérations d'urbanisme transitoire auront pour objectif de définir les futurs usages des places, rues, parvis commerçants, au moyen d'une concertation auprès des habitants. La Place du Mézel fera l'objet à court terme d'actions tests pour enclencher à moyen terme son aménagement opérationnel, et véhiculer un geste fort dans la reconquête de la centralité

Ainsi, la commune souhaite engager en 2024 une première action sur le périmètre suivant:

- Aménagement des espaces publics Grande Rue (340 m2) et Rue du marché (65m2)
- Aménagement des espaces publics Rue Lamartine (730 m2) et Boulevard du 8 mai (800 m2)
- Concertation des acteurs et usagers pour la création d'un mobilier urbain et fermeture ponctuelle à la circulation : Rue de Lyon (420 m2)
- Concertation des acteurs et usagers pour changement de fonctionnement : Rue centrale et Rue André Loste

Il est proposé le plan de financement suivant :

Le plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		
	Nature	Montant en € HT
	Travaux Rue Lamartine et Boulevard du 8 mai	250 000 €
	Travaux Grande Rue et Rue du Marché	100 000 €
	Maîtrise d'oeuvre (hors concertation)	38 700 €
	Levés topographiques	3 900 €
TOTAL		392 600 €

RECETTES		
	Montant en € HT	%
Etat - DSIL 2024	183 355 €	46.70 %
Banque des territoires - Petites Ville de Demains	30 725 €	7.83 %
Communauté de Communes de Monts du Lyonnais (Fonds de concours)	100 000 €	25.47%
AUTOFINANCEMENT	78 520 €	20 %
MONTANT GLOBAL	392 600 €	100 %

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, 25 voix pour et 0 contre

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour présenter ce dossier auprès des service de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL - Exercice 2024)
- 2) **VALIDE** le projet de plan de financement prévisionnel de ce projet tel que proposé ci-dessus,
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

